

PROGRAMME DE FORMATION

Contrôles périodiques réglementaires du Harnais et des matériels antichute associés, Échelles, Escabeaux, Échafaudage roulant, PIRL et Élingues textiles

Public concerné :

Toute personne désignée pour le contrôle et la réception des Équipements de protection individuel et collectif.

Moyens Pédagogiques, techniques et d'encadrement :

Salle de formation équipée d'un vidéoprojecteur. Supports de formation formateur et stagiaire, fascicules stagiaires, une grille d'évaluation pratique, une grille d'évaluation théorique, mises en situation pratique **avec EPI et matériel des stagiaires et du formateur.**

Formateur qualifié et expérimenté dans le domaine de la prévention des risques.

Pré requis :

- Savoir lire, écrire et parler la langue française.
- Aptitude médicale en cours de validité et sans restriction.
- Les stagiaires doivent venir avec leurs EPI.

- Mise en situation des apprenants sur des équipements :
Fiches de contrôle, tableau de vérification, registre de sécurité avec le matériel de l'entreprise.

Durée et nombre de stagiaires :

- 1 jour (7 heures)
- 2 à 5 personnes maximum

OBJECTIFS :

- Connaître les notions fondamentales des vérifications des EPI et EPC
- Vérifier des EPI anti chute comme le demande le code du travail dans les articles R4323-99 à R 4323-103 et selon la réglementation de septembre 2004 sur l'utilisation des échelles, escabeaux, ainsi que les « PIRL »

CONTENU :

Module théorique

- Le risque en hauteur
- Le contexte réglementaire
- Les échafaudages (types/normes)
- Qui peut monter un échafaudage, utiliser un moyen d'accès ou un poste de travail ?
- Technologie des structures
- Règles de stabilité
- Les règles de sécurité et d'utilisation des échelles et escabeaux
- Statistiques accidents
- Textes réglementaires
- Description des tours d'étalement et « PIRL »
- Utilisation et mise en œuvre des matériels
- Avant le montage
- Pendant le montage
- Après le montage
- Décintrage, ripage, levage et démontage

Réflexion

- Qui vérifie ?
- Quand ?
- Comment ?
- Que fait-on des résultats ?
- Quelles différences entre la vérification périodique et la vérification des utilisateurs ?

Module pratique

Mise en place du harnais de sécurité

Test de suspension

Effectuer une étude préalable de montage

Exercices de montage, démontage et transformation d'échafaudages mobile

Communiquer/ rendre compte

Apprécier la qualité et la résistance des EPI et EPC

Exercices de vérifications

Descriptif du PV de contrôle et réception

SUIVI ET EVALUATION :

Évaluation des connaissances théoriques et pratiques. Délivrance d'une attestation de fin de formation avec avis.

PERIODICITE :

La périodicité du recyclage est déterminée par l'employeur.

Référence : TVXH011 ind2

Pour les dates, les lieux et les tarifs, veuillez nous contacter.